

OBSTRUCTION DES VOIES RESPIRATOIRES – PERSONNE CONSCIENTE

Mise à jour : mars 2017



1. SUR LES LIEUX : ÉVALUATION GÉNÉRALE

- **Sécuriser les lieux - pour moi, le groupe et la victime.** Si possible, mettre des gants. S'il y a 2 animateurs, le premier prend en charge la victime, le second encadre le groupe de participants.
- **Examen primaire - vérifier état de conscience et respiration.**
 - Si victime inconsciente: appel à l'aide (responsable soins de santé/dirigeant du camp ou 911 si nécessaire).
 - Si arrêt respiratoire : débuter la RCR - *Protocole Arrêt cardiorespiratoire*.
- **Examen secondaire - évaluation des différents traumatismes de la tête aux pieds.**
 - Si victime consciente, faire le SAMPLE.
- **Traitement des priorités** - traiter les blessures les plus graves en priorité.
- **Appel à l'aide** - Responsable des soins de santé/dirigeant du camp ou 911 si nécessaire.
- **Continuité des soins** (réconfort de la victime, suivi de son état, préparation au transport) **IMPORTANT:** ne pas oublier la gestion du groupe.

2. SIGNES ET SYMPTÔMES

- Obstruction partielle : toux, respiration bruyante, difficulté respiratoire, panique
- Obstruction complète : incapable de parler, d'émettre des sons et de tousser, cyanose (coloration bleutée), panique

3. SÉQUENCE D'INTERVENTION

1 ^{ER} TÉMOIN	RESPONSABLE DES SOINS DE SANTÉ (RSS)	1 ^{ER} DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<p>SUITE À L'ÉVALUATION GÉNÉRALE (ci-haut)</p> <p>Est-ce que la personne peut tousser ou parler?</p> <p><u>OUI : Obstruction partielle :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Encourager la personne à tousser;2. Rester près de la personne, car possibilité que la victime se désobstrue3. Si la victime ne peut plus tousser ou parler, passer à obstruction complète.	<ol style="list-style-type: none">1. À votre arrivée sur les lieux, faire une évaluation de la sécurité des lieux et des usagers.<ul style="list-style-type: none">• Si ce n'est pas déjà fait, appeler le 911 et/ou aviser le 1^{er} dirigeant du camp.	<ol style="list-style-type: none">1. À votre arrivée sur les lieux, faire une évaluation de la sécurité des lieux et des usagers.<ul style="list-style-type: none">• Si ce n'est pas déjà fait, aviser le RSS et/ou appeler le 911.• S'il est évident qu'un transport ambulancier n'est pas requis, assurer tout de même un suivi médical au centre hospitalier le plus près.

1^{ER} TÉMOIN

RESPONSABLE DES SOINS DE SANTÉ (RSS)

1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)

NON : Obstruction complète :

1. Faire des poussées abdominales (méthode *Heimlich*);
2. Effectuer les manœuvres de désobstruction jusqu'à ce que l'objet soit expulsé ou que la personne devienne inconsciente.

NOTE IMPORTANTE : pour une victime obèse, enceinte, ou dans l'incapacité d'effectuer des poussées abdominales, effectuer des poussées au niveau du thorax.

Si l'objet est expulsé et que la personne respire normalement :

1. Réévaluer souvent L'ABC.
2. S'assurer que la personne consultera un médecin dans les plus brefs délais, idéalement au centre hospitalier le plus près.

Prise en charge de l'intervention:

2. S'assurer de la qualité des soins dispensés.

IMPORTANT : Adapter votre intervention selon les techniques appliquées par l'animateur (obstruction partielle, obstruction complète, victime qui perd conscience).

3. Réévaluer L'ABC

- Si la victime perd conscience, aller au protocole *Obstruction des voies respiratoires personne INCONSCIENTE*.
- Si un corps étranger est expulsé et que la victime n'a pas perdu conscience, assurer tout de même un suivi médical au centre hospitalier le plus près.

2. Valider que les soins sont amorcés et que le tout se déroule adéquatement.

3. Si nécessaire, demander du personnel supplémentaire afin de répondre aux besoins suivants:
 - l'attente de l'ambulance au point de rencontre;
 - secours à plusieurs victimes;
 - aide à l'évacuation.

1^{ER} TÉMOIN

RESPONSABLE DES SOINS DE SANTÉ (RSS)

1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)

Si la personne perd conscience :

1. Contacter immédiatement le RSS et/ou le 911.
2. Aller au protocole *Obstruction des voies respiratoires personne INCONSCIENTE*.
3. Desserrer les vêtements.
4. Placer la victime en position semi-assise.
5. Ne rien donner à boire.
6. Vérifier fréquemment L'ABC.
 - Si difficultés à L'ABC, aller au *Protocole arrêt cardiorespiratoire - RCR* ou *Protocole obstruction des voies respiratoires personne INCONSCIENTE*.
 - Si présence de douleur thoracique aller au *Protocole Douleur Thoracique*.
 - Si soupçon d'une réaction allergique, aller au *Protocole réaction allergique*.

Si la personne prend des médicaments pour ce problème de santé, l'assister dans la prise de ceux-ci (suivre l'ordonnance).

4. Garder une vue d'ensemble, maintenir une surveillance constante de la victime et être prêt à prendre le relais si nécessaire.

4. Coordination avec le 911
 - Confirmer le point de rencontre avec le 911.
 - Assurer la présence d'un employé au point de rencontre.

1 ^{ER} TÉMOIN	RESPONSABLE DES SOINS DE SANTÉ (RSS)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<p>Continuité des soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer que les secours sont en direction de la victime et maintenir une surveillance constante. 	<p>5. Si une ambulance est en direction, préparer son arrivée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès au site et à la victime. • Rendre disponibles les documents suivants: fiche santé de la victime et/ou numéro d'assurance-maladie. 	<p>5. Préparer l'arrivée de l'ambulance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès au site et à la victime. • S'assurer que l'employé escortera les ambulanciers jusqu'à la victime • Rendre disponibles les documents suivants: fiche santé de la victime et/ou numéro d'assurance-maladie.
	<p>6. Confier la victime aux services ambulanciers et, si cette responsabilité vous incombe, déléguer un employé du camp pour l'accompagner.</p>	<p>6. À l'arrivée de l'ambulance, établir une communication efficace avec les ambulanciers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échange d'informations. • Prendre en note le numéro du véhicule et le centre hospitalier de destination.
	<p>7. Effectuer les suivis appropriés auprès du centre hospitalier.</p>	<p>7. Communiquer avec la famille de la victime pour l'informer de la situation et lui donner les coordonnées du centre hospitalier.</p>
		<p>8. Mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i>.</p>
		<p>9. Au besoin, mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i>.</p>
		<p>10. Mettre à exécution le <i>Protocole de débriefage</i>.</p>

